

# Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 18 JUN 2020 PROCES-VERBAL

Le Conseil Communautaire s'est déroulé le dix-huit juin deux mil vingt à vingt heures, par visioconférence, selon convocation le 05/06/2020, adressée par Sylvie MARTIN, Présidente.

M. Philippe CHAVANT a été désigné secrétaire de séance

### Présents :

AUROUSSEAU Jean-Claude, BERTRAND Marie-France, BOUCHET Jean-François, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CORNETTE Nicolas, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, LABESSE Michel, LAMONTAGNE Marc, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MARTIN Sylvie, MOULIN Eveline, PETITJEAN Daniel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier

\*\*\*\*\*

Compte tenu de la tenue de la réunion en visioconférence, le vote est à scrutin public.

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers communautaires.

Quatre communes dans le périmètre intercommunal ont besoin d'un second tour pour leur élection municipale, le bureau avant le 15 mars reste en place, avec un organe délibérant « mixé » entre nouveaux et anciens élus. Mme la Présidente et Mme Bertrand, Vice-Présidente siègent mais ne sont plus membres de l'assemblée délibérante donc ne votent pas.

\*\*\*\*\*

### APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

COMMUNE	NOM	PRENOM	Présence	Droit de vote	Approbation du dernier PV			
BONNAT	CHAVANT	Philippe	présent	oui	1	pour		
BONNAT	DARVENNE	Céline	présent	oui	1	pour		
BONNAT	PETITJEAN	Daniel	présent	oui	1	pour		
BONNAT	AUGER	Nadine			0			
BONNAT	GRY	Eric			0			
LA CELLETTE	CARCAT	Camille	présent	oui	1	abstention		
CHAMPSANGLARD	DUQUEROIX	Sylvain	présent	oui	1	pour		
CHATELUS-MALVALEIX	BOUCHET	Jean-François	présent	oui	1	pour		
CHATELUS-MALVALEIX	POLLI	Martine	présent	oui	1	pour		
LA FORET DU TEMPLE	MOULIN	Eveline	présent	oui	1	pour		
GENOUILLAC	AUROUSSEAU	Jean-Claude	présent	oui	1	pour		
GENOUILLAC	ROUSSILLAT	Florence	présent	oui	1	pour		
GENOUILLAC	GUETAT	Philippe	présent	oui	1	abstention		
JALESCHES	CORNETTE	Nicolas	présent	oui	1	pour		
LINARD-MALVAL	POIRIER	Michel			0			
LINARD-MALVAL	BERTRAND	Marie-France	présent	non	0			
LOURDOUEIX ST PIERRE	AUSSOURD	Jacques			0			
LOURDOUEIX ST PIERRE	LANGLOIS	Roger	présent	oui	1	pour		
LOURDOUEIX ST PIERRE	DAUDON	Moïse	présent	oui	1	pour		
MEASNES	LAMONTAGNE	Marc	présent	oui	1	pour		
MEASNES	LALANDE	Martine	présent	oui	1	abstention		
MORTROUX	MARSALEIX	Guy	présent	oui	1	pour		
MOUTIER MALCARD	GUYOT	Pierre	présent	oui	1	pour		
MOUTIER MALCARD	LABESSE	Michel	présent	oui	1	pour		
NOUZIERS	REIX	Benoît			0			
ROCHES	MARTIN	Sylvie	présent	non	0			
ROCHES	THEVENET	Didier	présent	oui	1	abstention		
ST DIZIER LES DOMAINES	DUMAS	Camille			0			
TERCILLAT	STREICHER	Colette			0			
			Nb de Présent	22	nb de vote	20	abstention	4
			Nb de Pouvoir	0			pour	16
							contre	0

**Le Conseil Communautaire, à la majorité des voix, par 16 voix pour, 4 abstentions, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du mardi 3 mars 2020 à Moutier-Malcard.**

\*\*\*\*\*

Une question est posée par M. Guetat : comment vote-t-on des taux sans connaître les dépenses auxquelles on doit faire face ? Le vote des taux est obligatoire avant le 3 juillet (et celui du budget avant le 31 juillet donc possible par la nouvelle équipe), c'est pourquoi une note budgétaire a été jointe au dossier de séance avec des données chiffrées préalables au vote des taux.

En préambule du vote, Messieurs Arousseau, Carcat et Guyot estiment justifié de maintenir les taux de 2019, dans cette période de transition.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°2020-041  
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

COMMUNE	NOM	PRENOM	Présence	Droit de vote	Vote des taux			
BONNAT	CHAVANT	Philippe	présent	oui	1	pour		
BONNAT	DARVENNE	Céline	présent	oui	1	pour		
BONNAT	PETITJEAN	Daniel	présent	oui	1	pour		
BONNAT	AUGER	Nadine			0			
BONNAT	GIRY	Eric			0			
LA CELLETTE	CARCAT	Camille	présent	oui	1	pour		
CHAMPSANGLARD	DUQUEROIX	Sylvain	présent	oui	1	pour		
CHATELUS-MALVALEIX	BOUCHET	Jean-François	présent	oui	1	pour		
CHATELUS-MALVALEIX	POLLI	Martine	présent	oui	1	pour		
LA FORET DU TEMPLE	MOULIN	Eveline	présent	oui	1	pour		
GENOUILLAC	AUROUSSEAU	Jean-Claude	présent	oui	1	pour		
GENOUILLAC	ROUSSILLAT	Florence	présent	oui	1	pour		
GENOUILLAC	GUETAT	Philippe	présent	oui	1	pour		
JALESCHES	CORNETTE	Nicolas	présent	oui	1	pour		
LINARD-MALVAL	POIRIER	Michel			0			
LINARD-MALVAL	BERTRAND	Marie-France	présent	non	0			
LOURDOUEIX ST PIERRE	AUSSOURD	Jacques			0			
LOURDOUEIX ST PIERRE	LANGLOIS	Roger	présent	oui	1	pour		
LOURDOUEIX ST PIERRE	DAUDON	Moïse	présent	oui	1	pour		
MEASNES	LAMONTAGNE	Marc	présent	oui	1	pour		
MEASNES	LALANDE	Martine	présent	oui	1	pour		
MORTROUX	MARSALEIX	Guy	présent	oui	1	pour		
MOUTIER MALCARD	GUYOT	Pierre	présent	oui	1	pour		
MOUTIER MALCARD	LABESSE	Michel	présent	oui	1	pour		
NOUZIERS	REIX	Benôit			0			
ROCHES	MARTIN	Sylvie	présent	non	0			
ROCHES	THEVENET	Didier	présent	oui	1	pour		
ST DIZIER LES DOMAINES	DUMAS	Camille			0			
TERCILLAT	STREICHER	Colette			0			
			Nb de Présent	22	nb de vote	20	abstention	0
			Nb de Pouvoir	0			pour	20
							contre	0

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
29	22	20	20	20	0

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition.

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation en vue de sa suppression en 2023, conformément à l'article 16 de la loi du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, pour les impositions établies au titre de 2020 et par dérogation aux articles 1409, 1411, 1518 bis et 1649 du code général des impôts, les taux et montants d'abattements de taxe d'habitation sont égaux à ceux appliqués en 2019. Pour rappel, le taux 2019 de la taxe d'habitation était de 5,76%

Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir les taux de 2019.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **DECIDE** d'appliquer les taux suivants en 2020 :

Taxe sur le foncier bâti	3,71%
Taxe sur le foncier non bâti	15,14%
CFE (Cotis. Foncière des Entreprises)	29,30%, avec mise en réserve de la fraction de taux non utilisée <b>(0,56 point).</b>

\*\*\*\*\*

Devant les difficultés techniques liées à la visioconférence pour certains conseillers, ces derniers demandent que les autres sujets soient reportés lors d'une réunion physique.

La date retenue est le mardi 30 juin à 20h, le lieu reste à déterminer.

\*\*\*\*\*

A Genouillac, le 22 juin 2020

Philippe CHAVANT, secrétaire de séance